

Fiche d'arrêt: la prétention des parties

Par **Mathieu24**, le **30/10/2016** à **00:33**

Bonjour, ma question est simple :

Dans une fiche d'arrêt, il y a un paragraphe qui doit être consacré à la prétention des parties. Mais comment est-elle composée? Est-ce qu'on y met simplement les arguments qu'on arrive à déceler à travers les faits...

est-ce qu'on met les motifs d'un parti qui s'avèrent être les mêmes que celui du pourvoi? Est-ce qu'on met les motifs de la cour d'appel (arrêt de cassation)? Puisqu'on y décèle là encore les arguments d'un parti

En fait, le moyen d'un pourvoi doit-il être inclus dans cette partie ou plutôt dans une autre?

De même faut-il répéter ce qu'il y aura dans les motifs de la solution de la cour de cassation (motif du casse et annule ou du rejette le pourvoi)

En fait, je suis perdu ... aidez-moi svp je suis assez anxieux... je pensais qu'en faisant plus de fiches d'arrêt ça irait mieux mais j'ai toujours le même type de problème. Quand j'ai demandé à ma chargée de td, elle m'a plus embrouillé qu'autre chose

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/10/2016** à **09:22**

Bonjour

Les prétentions des parties correspondent à ce qu'elles ont pu demander devant la juridiction de première instance. Cela ressort des faits.

Par **Mathieu24**, le **31/10/2016** à **18:06**

MERCI POUR VOTRE REPONSE

dsl mais je ne comprends pas pcq si on se contente de ce qu'il y a dans les faits, il n'y a souvent rien à dire, (au mieux, il y a les prétentions mais d'un seul parti) .

Par **Camille**, le **31/10/2016** à **18:51**

Bjr,
Pas d'un parti (communiste ou socialiste) mais d'[s]une partie[/s] (en présence).

Par **Mathieu24**, le **31/10/2016** à **23:00**

DSL merci pour la remarque Camille (manquerait plus que je sorte ça à l'examen)

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/11/2016** à **08:25**

Bonjour

Pouvez-vous nous donner les références de l'arrêt en question. Je suis presque certain qu'on peut retrouver les prétentions des parties.